

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 AOUT 2022
N° 33

Objet : Recrutement d'un vacataire

Date de la convocation :
27/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le mercredi 31 août, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire

**Nombre de membres
composants l'Assemblée :**
11

**Nombre de Conseillers
en exercice : 11**

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. AMPART Jean Claude, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, Mme AIUTI Dominique, Mme BIFERALLI Martine, M. LAPORTE Bernard, M. MALATESTA Ludovic, COGGIA Jean Dominique.

**Nombre de membres
présents : 09**

ABSENTS : Mme ANDREI Brigitte, M. RAFFALLI Louis.

Nombre de votants : 09

Quorum : 06

ABSENT REPRESENTE : Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de séance
M. COGGIA François

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20220901-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 01/09/2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

Recrutement pour exécuter un acte déterminé,

Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,

Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer l'entretien des biens communaux et pour une durée de 1 an.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base du SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 1 an.

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base du SMIC horaire.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Monsieur le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

